

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 décembre 2023

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° 1822

présenté par

Mme Faucillon, Mme K/Bidi, M. Rimane, Mme Bourouaha, M. Castor, M. Chailloux,  
M. Chassaigne, M. Dharréville, M. Jumel, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot,  
M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, Mme Reid Arbelot, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier,  
M. William et M. Wulfranc

-----

**ARTICLE 1ER A**

À la fin de l'alinéa 26, substituer aux mots :

« des causes structurelles qui sont à l'origine des mouvements migratoires »,

les mots :

« de l'impact en droits humains de la politique migratoire de la France dans les pays tiers. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement proposé par CCFD Terre Solidaire vise à mettre en exergue les conséquences négatives des accords de coopération migratoire signés par la France.